

**Message à l'attention de la
Mission locale Jeunes
Saint-Marcellin Vercors Isère**

ELODIE

JACQUIER-LAFORGE

DEPUTÉE DE L'ISÈRE

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES LOIS*

Bonjour à toutes et tous,

En raison de contraintes d'agenda, je n'ai malheureusement pas pu me joindre à vous aujourd'hui, mais je tenais toutefois à vous adresser ce message pour vous signifier mon soutien.

La jeunesse est notre priorité. Le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement l'ont affirmé à plusieurs reprises au cours des derniers mois : nous devons renforcer l'accompagnement des jeunes en amplifiant les dispositifs déjà existants, tels que la Garantie Jeunes, le service civique ou l'apprentissage, mais aussi en proposant de nouvelles solutions pour lutter plus efficacement contre la précarité. Un plan global pour les jeunes a été annoncé en ce sens et devrait être présenté avant l'été.

Pour faire face à l'urgence, des mesures concrètes ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre :

- Une **aide de 200 euros à 800 000 jeunes de moins de 25 ans** précaires ou modestes, qui n'étaient pas éligibles aux autres aides octroyées depuis le début de la crise sanitaire ;

- **Le plan de relance de l'apprentissage** : début juin, le président de la République, le Premier ministre et un certain nombre de membres du gouvernement dont notamment le ministre du Travail et le ministre de l'Économie, ont réuni les organisations syndicales et patronales pour échanger sur la protection et de l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes dans le contexte que nous connaissons. Suite aux discussions, plusieurs mesures ont été annoncées :

- **L'élargissement de l'aide financière à l'embauche d'un apprenti** : l'employeur qui embauchera un apprenti entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 pourra percevoir 5000€/mineur et 8000€/majeur pour la première année. Cette revalorisation permettra de réduire à 0 le coût d'un apprenti de moins de 20 ans et de réduire à 175€/mois le reste à charge pour l'entreprise qui embauche un apprenti entre 21 et 25 ans. L'État investira ainsi plus d'un milliard d'euros pour encourager le recours à l'apprentissage, qui est la voie royale vers une insertion durable et pérenne dans le monde du travail ;
- Dans le même esprit, **l'aide au recrutement d'un apprenti**, qui concerne actuellement uniquement les entreprises de moins de 250 salariés et s'adresse aux apprentis ayant un niveau inférieur ou égal au Bac, **sera élargie** à toutes les entreprises qui embauchent des apprentis et jusqu'au niveau de licence professionnelle. *Les entreprises de plus de 250 salariés devront cependant respecter l'obligation légale de 5 % d'alternants au sein de leurs effectifs en 2021, sous réserve de devoir rembourser les sommes versées par l'État ;*

- Par ailleurs, **le délai accordé au jeune pour signer un contrat d'apprentissage est allongé, passant de 3 à 6 mois ;**
- Les plateformes d'orientation scolaire (Parcoursup, Affelnet) devront proposer au moins une offre d'apprentissage aux jeunes ayant formulé un vœu d'apprentissage.

Vous l'aurez compris, l'ensemble de ces mesures vise à permettre aux entreprises de continuer à embaucher des apprentis et à maintenir le nombre de signatures de contrats au même niveau qu'en 2019 (environ 370 000). L'emploi des jeunes est au cœur des préoccupations et ce premier plan est une première pierre d'une action plus globale, qui devrait être présentée dans les semaines à venir. Le ministre de l'Économie et des Finances a clairement affirmé **l'objectif poursuivi : anticiper au mieux l'arrivée des quelques 700 000 jeunes qui arriveront sur le marché de l'emploi à la rentrée de septembre.**

Enfin, comme vous l'avez certainement entendu il y a quelques jours, en plus du plan de soutien à l'apprentissage, le ministre s'est dit favorable à la mise en place, dès le mois de septembre, d'une **mesure plus vaste, qui concernerait tous les jeunes, qu'ils soient en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, et qui pourrait également prendre la forme d'une prime à l'embauche.** Cette proposition fait actuellement l'objet de discussions entre les partenaires sociaux et la ministre du Travail.

Il me semble que les mesures qui ont d'ores-et-déjà été prises apportent une première réponse, adaptée à la situation que nous vivons. Mais nous devons aller encore plus loin, pour que chacune et chacun puisse trouver sa voie et l'épanouissement, à la fois personnel et professionnel.

Je sais à quel point cette période a été et continue d'être difficile pour nos jeunes. Votre rôle est difficile, mais plus que jamais essentiel pour les rassurer, les orienter, les accompagner. Je tiens à saluer, une fois de plus, votre travail et votre engagement à leurs côtés.

Je tiens, enfin, à vous dire que je resterai, avec mon équipe, à votre disposition pour échanger sur la manière dont nous pourrions aller encore plus loin pour soutenir notre jeunesse et lutter efficacement contre l'exclusion des plus fragiles.

Bonne continuation et à bientôt !

Élodie JACQUIER-LAFORGE
Députée de l'Isère

